OBSERVATOIRE

Habitat Jeunes Occitanie

2022

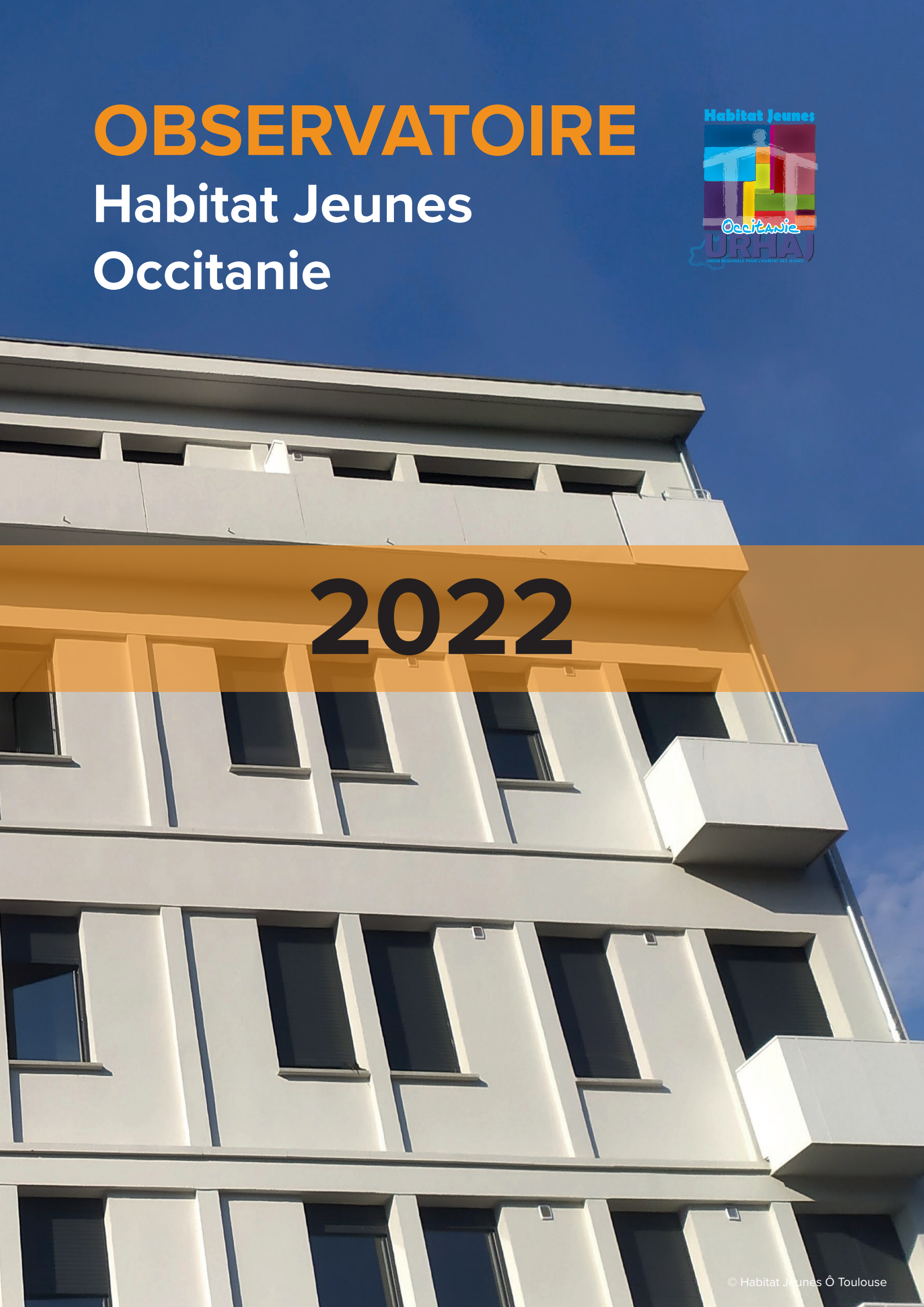

© Habitat Jeunes Ô Toulouse

avant propos

2021 signe le retour à la normale dans les résidences Habitat Jeunes, avec la reprise d'activité des jeunes salariés et apprentis, des étudiants et des jeunes en formation, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et les confinements qui en ont résulté.

Pour autant, la crise sanitaire a eu deux conséquences majeures pour les jeunes : l'accentuation de la précarité économique et l'augmentation des problèmes liés à la santé mentale.

Si les jeunes ont retrouvé un emploi, il s'agit bien souvent de contrats précaires à temps partiel qui ne permettent pas de subvenir correctement à leurs besoins élémentaires. Les aides ont donc été maintenues, et notamment celles de la Fondation Abbé Pierre, afin de pallier aux impayés de loyer et de bénéficier d'aides alimentaires.

En matière de santé mentale, les résidences Habitat Jeunes ont multiplié les actions et les partenariats afin d'apporter un soutien adapté aux résidents. Par ailleurs, cette problématique est devenue centrale au niveau national, comme régional, et des cycles de formation et d'informations ont été mis en place avec les équipes socioéducatives dès la fin de l'année 2021 et tout au long de l'année 2022.

2021, c'est aussi la poursuite d'opérations de réhabilitation du bâti dans un certain nombre de résidences Habitat Jeunes, la concrétisation de projets de développement pour les années à venir et l'ouverture de nouvelles résidences à Toulouse.

L'objectif est bien de toujours mieux répondre aux besoins des jeunes, tant en termes de typologie de logements avec le développement des T1 tout équipé, que d'accompagnement individuel, d'actions collectives et de SHAJ (services habitat Jeunes).

Le réseau Habitat Jeunes en Occitanie, 27 associations impliquées sur les territoires, s'engagent sous de multiples formes et dans divers domaines liés à leur activité Habitat Jeunes, mais également au travers d'autres activités.

Les activités hors Habitat Jeunes

- 10 pratiquent l'accueil en centre d'hébergement d'insertion et d'urgence
- 9 accueillent les mineurs dont les Mineurs Non Accompagnés dans des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- 7 sont des organismes de formation
- 5 accueillent les jeunes en séjour touristique
- 4 sont des centres de réfugiés et de demandeurs d'asile
- 3 disposent d'une unité de vie pour personnes âgées

A NOTER

L'édition de l'Observatoire 2022 est basée sur les données 2021 des résidences Habitat Jeunes d'Occitanie, il permet de bénéficier d'une vue d'ensemble du réseau régional Habitat Jeunes et, ainsi, d'identifier d'éventuelles évolutions afin de s'adapter aux besoins des jeunes sur chacun des territoires.
Cette année, les données des Compagnons du devoir, Lot pour Toits et l'ADSEA 09 concernant le panorama des publics accueillis et 'accompagner vers l'autonomie' ne sont pas prises en compte, ne disposant pas des données 2021.
Par ailleurs, dans le cadre du zoom sur les demandes de logement non abouties, un certain nombre d'associations n'a pas été en mesure de nous fournir les informations, qui sont spécifiques :

- Compagnons du Devoir (Nîmes, Baillargues, Toulouse, Colomiers)
- FCRO (Plaisance du Touch)
- Habitat Jeunes Monjardin, Habitat Jeunes la Reinette, Habitat Jeunes Gide et Albaric (Nîmes)
- Habitats Jeunes du Grand Rodez
- Lot pour Toits (Cahors)
- ANRAS (Figeac, Blagnac, Saint Gaudens)
- ADSEA 09 (Pamiers)

les logements et les SHAJ

L'ESSENTIEL

- **66** résidences Habitat Jeunes
- **7** services Habitat Jeunes
- **3 016** logements
- **3 758** places
- **89%** de taux d'occupation moyen

DES LOGEMENTS ET DES SHAJ

Les résidences

Le réseau Habitat Jeunes se compose de résidences de capacité variable allant d'une dizaine à près de 200 places, de logements situés en diffus, de petits collectifs de moins de dix logements et également de Services HAbitat Jeunes. Ces derniers, les SHAJ, plateformes internet ou encore boutiques logement, ont pour mission d'informer, d'accompagner, de conseiller et de mobiliser les acteurs locaux (publics comme privés) pour offrir et sécuriser différentes réponses logement adaptées aux jeunes.

Les SHAJ

En 2021, ils sont 7 300 jeunes à avoir été reçus dans le cadre des services Habitat Jeunes à Auch, Albi, Montauban, Montpellier, Nîmes et Sète.

Espaces Accueil Insertion Orientation, boutiques logement jeunes ou encore e.plateforme, les Services Habitat Jeunes poursuivent un objectif : accompagner les jeunes vers l'autonomie résidentielle.

Il s'agit de sécuriser les parcours de logement des jeunes, qu'ils soient ou non résidents.
Des professionnels accueillent, informent de façon collective ou individuelle et accompagnent les jeunes dans leur recherche et leur accès au logement. Démarches administratives liées aux dispositifs d'entrée et de maintien dans le logement (tant au niveau des états des lieux, que des demandes d'APL, ou encore de mobilisation des dispositifs d'Action Logement...), droits et devoirs liés au logement, gestion du budget, dispositifs d'aide constituent autant d'informations et de conseils contribuant à la responsabilisation des jeunes et à leur autonomie.

Nombre de résidences, de SHAJ et de résidents par commune

Nouveauté 2021

Les Demoiselles, la nouvelle résidence d'Habitat Jeunes Ô Toulouse, a ouvert ses portes en décembre 2021. Elle propose 35 T1 tout équipé aux jeunes, en plein coeur de la ville rose.
Ô Toulouse dispose aujourd'hui de 9 résidences Habitat Jeunes dans le parc collectif et dans le parc en diffus.

Nombre de résidents sur les territoires métropolitains

- 1 118 résidents sur Toulouse Métropole
- 729 résidents sur Montpellier Méditerranée Métropole

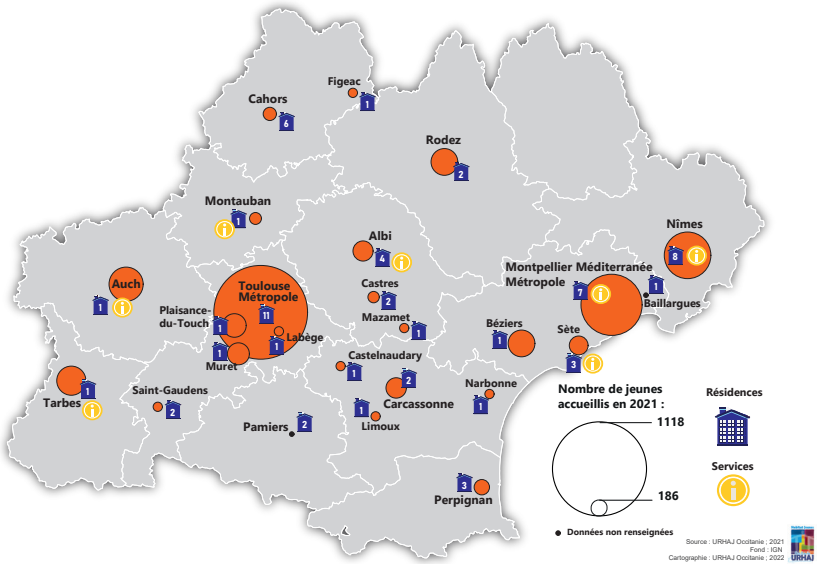

les logements et les SHAJ

Nombre de résidences et de SHAJ et part des 15-29 ans

66 résidences et
7 services logement
dans 28 villes d'Occitanie

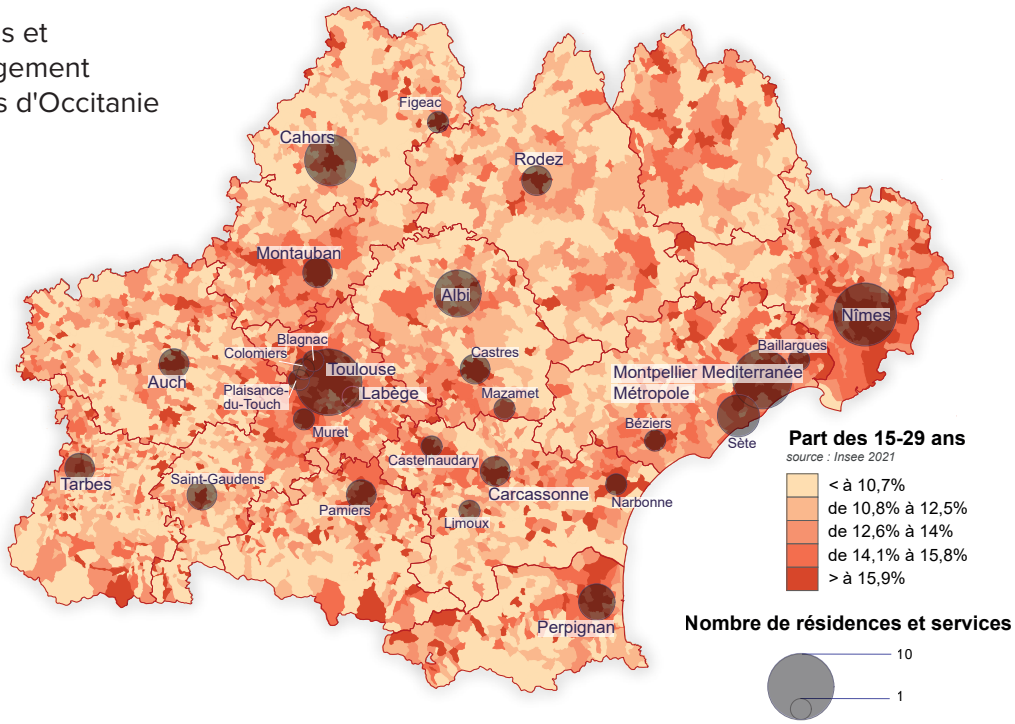

Typologie des logements et nombre de places dans les résidences Habitat Jeunes par commune

3 016 logements
88% de logements individualisés

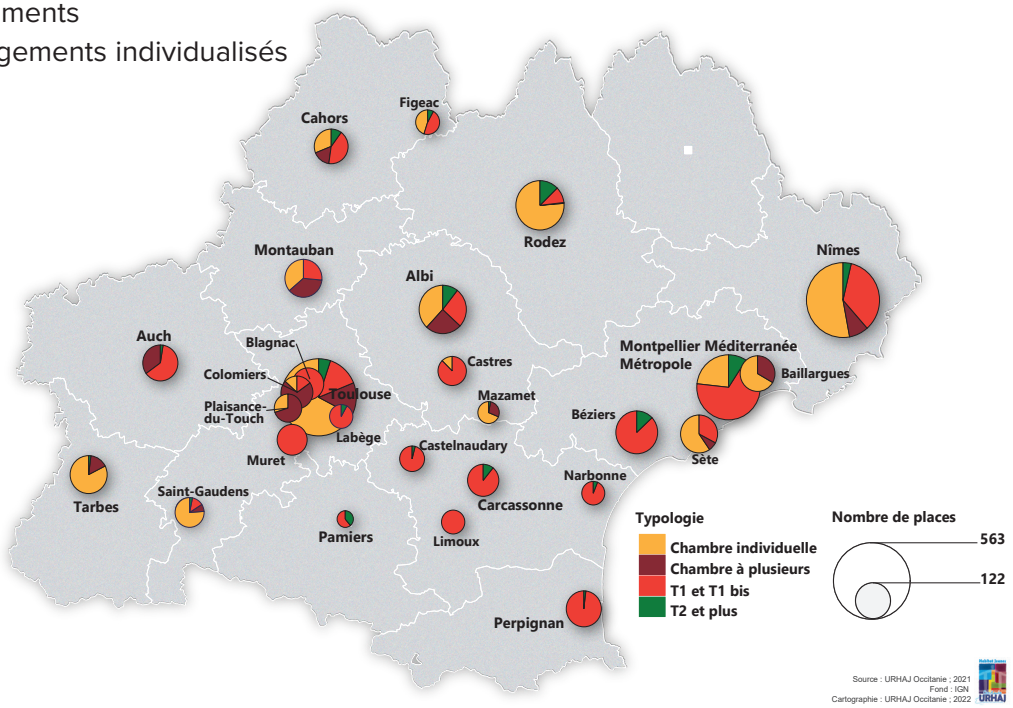

les logements et les SHAJ

Répartition du parc par typologie de logement

Les T1/T1 bis constituent à présent 48% du parc de logements Habitat Jeunes en Occitanie avec 12 points de plus devant les chambres individuelles.
Cette dernière typologie de logement va continuer à diminuer dans les années à venir avec l'ouverture et la réhabilitation de résidences.
De fait, les logements créés aujourd'hui sont majoritairement des T1 et T1 bis. Seules les résidences accueillant des apprentis en séquentiel proposent encore des chambres à plusieurs.
Les T2 sont destinés aux couples ou aux familles monoparentales et les T3 et + à la colocation.

48% de T1/T1 bis : 6 points de plus en 4 ans

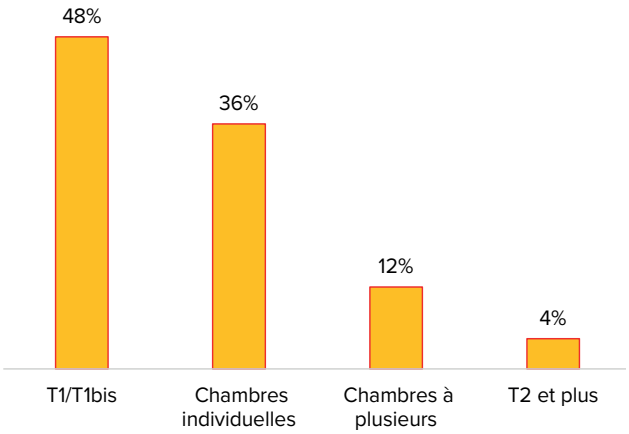

Taux d'occupation et nombre de places HAJ par commune

3 752 places
89% de taux d'occupation moyen

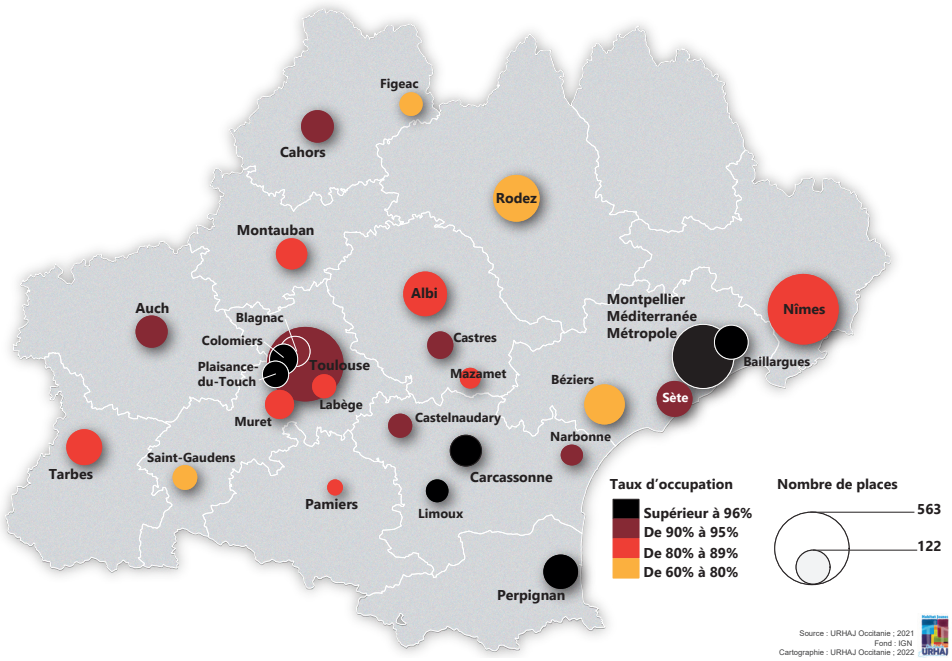

panorama des publics

L'ESSENTIEL

- **6 879** jeunes logés
- **7 600** jeunes conseillés en services logement
- **60%** d'hommes
- **66%** de résidents de 18 à 25 ans
- **80%** de résidents ayant un niveau scolaire inférieur ou égal au BAC
- **65%** de résidents en activité
- **63%** des jeunes ayant des ressources inférieures à 837 euros mensuels

Caractéristiques démographiques des publics en résidences Habitat Jeunes

La majorité, soit 67% de résidents, sont âgés de moins de 21 ans et 88% de moins de 26 ans. Les mineurs sont majoritairement apprentis. Ils se concentrent dans les résidences accueillant une importante population d'alternants.

La majorité des résidences n'accueille pas, ou peu, de jeunes mineurs. Cependant, le nombre de ces jeunes est en légère augmentation dans la mesure où des conventions sont établies avec les Conseils départementaux pour l'accueil de jeunes MNA (Mineurs Non Accompagnés).

51% des résidents disposent d'un niveau équivalent ou inférieur au brevet des collèges/CAP/BEP et 49% ont un niveau équivalent ou supérieur au BAC.
Cette part importante de jeunes n'ayant pas le niveau BAC s'explique, notamment, par l'importance des jeunes en contrat d'apprentissage.

Catégories d'âges des résidents HAJ
66% de résidents de 18 à 25 ans

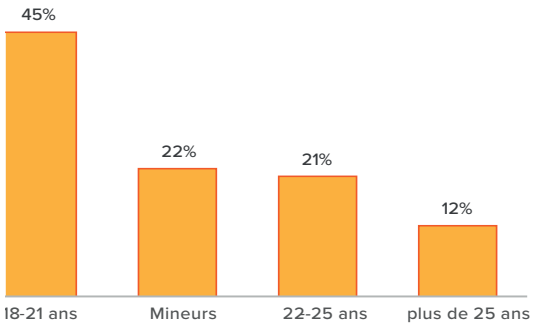

Niveaux scolaires des résidents HAJ
80% de résidents ayant un niveau scolaire inférieur ou égal au BAC

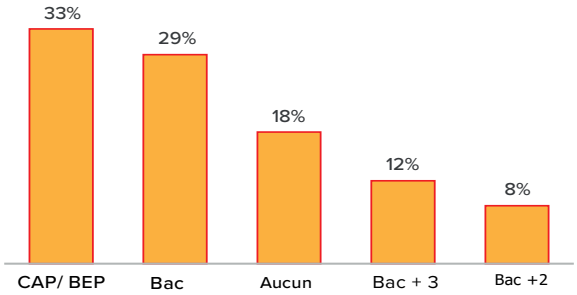

A NOTER

Les résidences Habitat Jeunes ont vocation à respecter une mixité des publics qui limite de fait la proportion d'étudiants à 25% de l'ensemble des résidents. Par ailleurs, la circulaire CNAF sur les foyers de jeunes travailleurs demande à privilégier l'accueil des moins de 25 ans. Ces deux conditions expliquent par conséquent le profil démographique de la majorité des jeunes, profil renforcé dans certaines résidences par l'accueil des apprentis, souvent mineurs et de niveau scolaire inférieur au BAC.

Catégories socioprofessionnelles et niveaux de ressources

Alors que 65% des résidents sont en activité, les ressources de 63% des résidents ne dépassent pas 837 euros par mois. Ce phénomène s'explique par l'importance des temps partiels et du public apprenti, dont les revenus moyens sont inférieurs à 837 euros par mois.

65% des résidents ont le statut de salariés, dont 44% d'apprentis, et seulement 9% de jeunes sont en CDI. Les jeunes en formation, étudiants/scolaires et stagiaires représentent quant à eux 25% des publics Habitat Jeunes.

A noter : *le taux de jeunes ayant le statut de salariés est sous estimé compte tenu de l'absence des données des Compagnons du Devoir. Les apprentis représentent réellement approximativement 54% du pubic accueilli en Habitat Jeunes en Occitanie.*

63% des jeunes disposent de revenus inférieurs à 837 euros mensuels et 82% ont moins de 1 019 euros. A titre indicatif, le seuil de pauvreté officiel établi en 2022 est de 1 102 euros par mois pour 1 personne. Seuls 19% des résidents sont proches ou au-dessus du seuil de pauvreté.

L'arc méditerranéen se caractérise nettement par un taux de pauvreté des moins de 30 ans supérieur à 29%. Une tendance que l'on retrouve au niveau des ressources des résidents.

De façon générale, nous constatons une cohérence entre les taux de pauvreté globaux des moins de 30 ans et la part des résidents Habitat Jeunes disposant de ressources mensuelles inférieures à 837 euros.

CSP des résidents HAJ

65% de résidents en activité

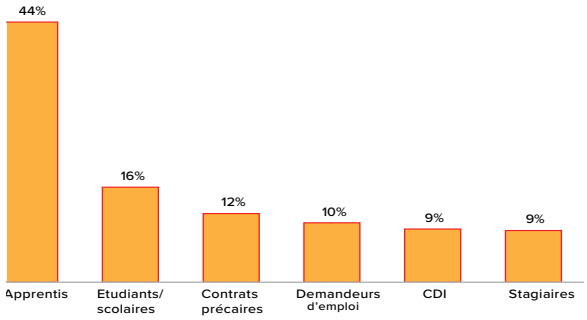

Niveaux de ressources en moyennes régionales

63% des jeunes ayant des ressources inférieures à 837 euros mensuels

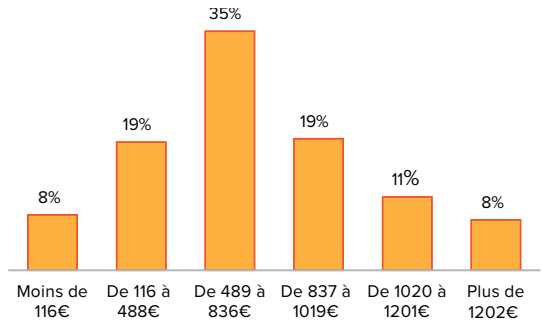

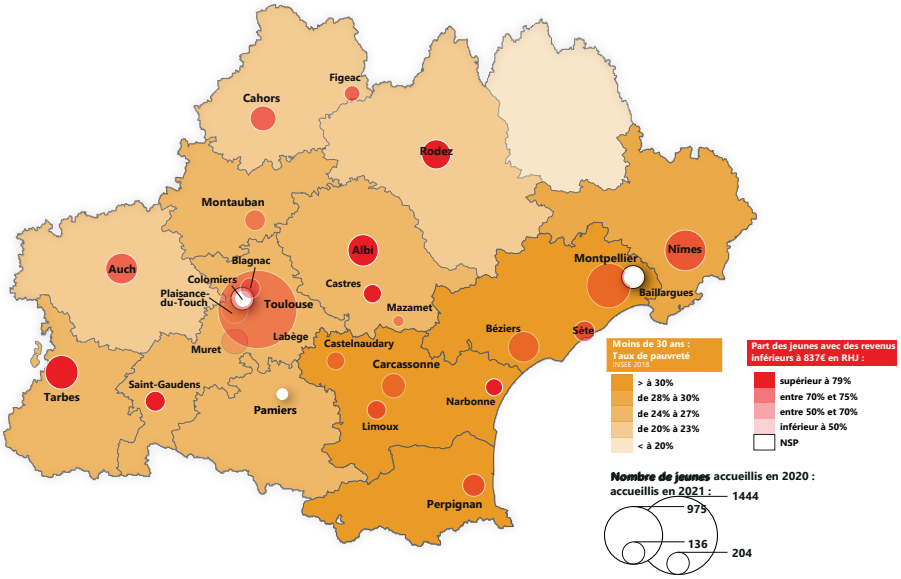

Part des moins de 30 ans sous le seuil de pauvreté et part des résidents ayant des revenus inférieurs à 837 euros mensuels par commune

panorama des publics

Les jeunes en apprentissage

L'ESSENTIEL

- **44%** d'apprentis
- **89%** d'hommes
- **70%** d'apprentis en séjour fractionné (séquentiel)

Part des apprentis par département /part des apprentis et nombre de jeunes en résidence Habitat Jeunes par ville

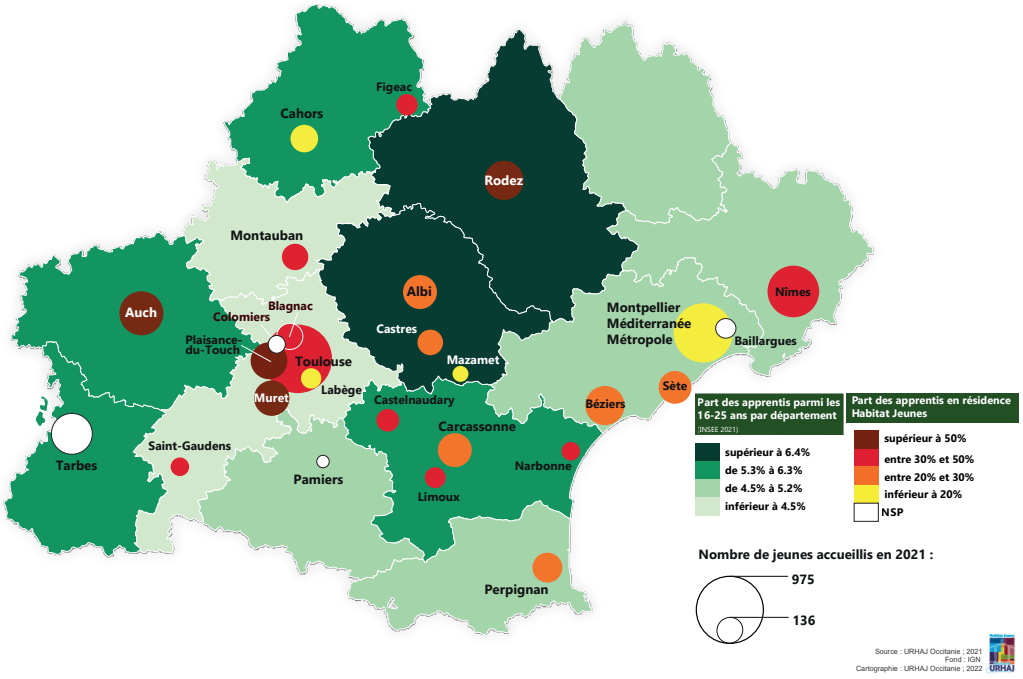

Les jeunes en apprentissage constituent le principal public des résidences Habitat Jeunes, en moyenne au niveau régional. En 2021, 44% des résidents (au mois et en séquentiel) étaient apprentis. Ce taux est cependant sous estimé, la réalité étant plus proche des 54%, compte tenu de la non comptabilisation des apprentis des Compagnons du Devoir, dont ils constituent le public majoritaire.

Il faut cependant noter de très importantes disparités locales quant à la part des apprentis en résidence Habitat Jeunes. La forte différence d'accueil des apprentis entre les résidences HAJ des métropoles s'explique par la plus forte présence, en métropole toulousaine, de la Fédération Compagnonique Régionale Occitanie (FCRO) et par un accueil très important d'apprentis en séquentiel de l'association Ô Toulouse sur les résidences Jolimont (Toulouse) et l'Escale (Muret). En double résidence, l'une à proximité de leur entreprise (généralement la résidence familiale) et une seconde proche du CFA (la résidence Habitat Jeunes), les apprentis en séquentiel nécessitent en effet des conditions d'accueil particulières en termes d'organisation et engendrent des contraintes structurelles.

Il faut également noter l'importance de l'accueil d'apprentis en HAJ alors qu'ils ne sont que faiblement représentés sur certains départements. Ce phénomène, observable dans le Gers notamment, est dû à la concentration de CFA sans internat et à la création d'une résidence HAJ adaptée pour répondre à une problématique de logement des apprentis en séquentiel.

Motif d'entrée et motif de choix du logement en Habitat Jeunes

Le principal motif d'entrée en HAJ, à savoir l'activité professionnelle et formative (pour 57% des jeunes), montre bien la réponse apportée par les résidences aux besoins de mobilité des jeunes. Ils sont, dans ce cadre, majoritairement non originaires du territoire de la résidence et doivent souvent trouver rapidement un logement, tout en ayant des contraintes sociales et économiques fortes.

Pour 27% des résidents, le motif d'entrée en HAJ est lié à des situations d'urgence : *"rupture familiale", "sans logement" et "sortie prévue du précédent logement"*. Il s'agit alors de leur permettre de poursuivre leur insertion économique et sociale en ayant un élément essentiel à leur réussite : le logement. De plus, pour les plus précaires socialement, la solution HAJ permet un accompagnement vers une plus grande autonomie sociale et économique.

Le choix du logement en Habitat Jeunes, avec 47% des résidents soulignant l'*"aspect pratique"* et l'aspect économique (*"parce que c'est la solution logement la moins chère"*) des résidences, montre l'adaptabilité de la solution HAJ aux contraintes des jeunes. La souplesse des durées de séjour, la simplification des démarches d'accès au logement et le niveau d'APL majoré, qui caractérisent le réseau Habitat Jeunes , répondent ainsi aux besoins des jeunes.

Motifs d'entrée en résidence HAJ

57% de résidents entre en HAJ pour se rapprocher du lieu d'activité/formation

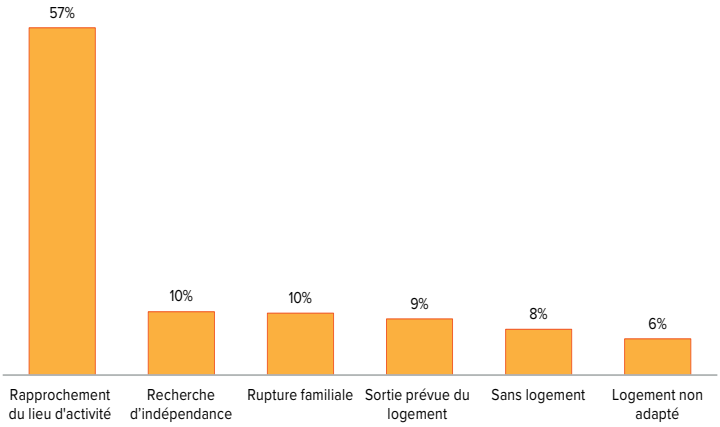

Motifs de choix du logement en HAJ

69% de résidents choisissent Habitat Jeunes pour l'aspect pratique et parce qu'ils n'ont d'autre solution de logement (accès, prix...)

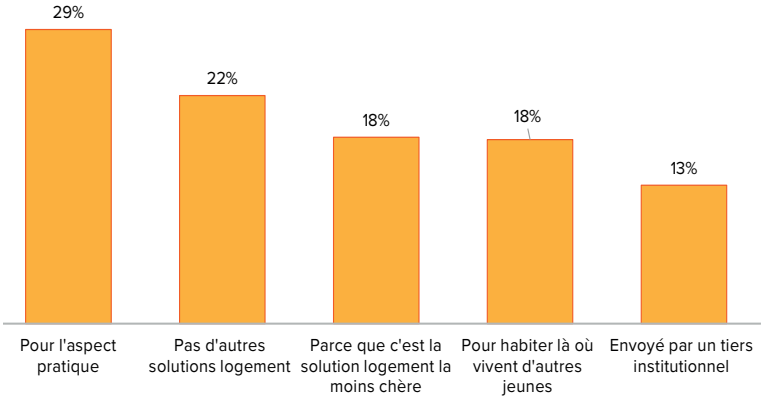

les demandes de logement non abouties

Se pencher sur les demandes de logement n'aboutissant pas au logement du jeune demandeur dans une résidence Habitat Jeunes permet de mettre en lumière des différences selon les territoires. Ces différences sont notamment liées à la tension sur le marché du logement, à des réponses Habitat Jeunes insuffisantes ou encore à des profils de jeunes qui ne correspondent pas aux publics cibles.
A noter : *Les données présentées ici ne sont que des tendances dans la mesure où elles ne sont pas exhaustives.*

Nombre de demandes et tension de la demande par ville

30% des demandes n'aboutissent pas au niveau régional
Près de 60% des demandes n'aboutissent pas sur les territoires métropolitains (Toulouse et Montpellier)

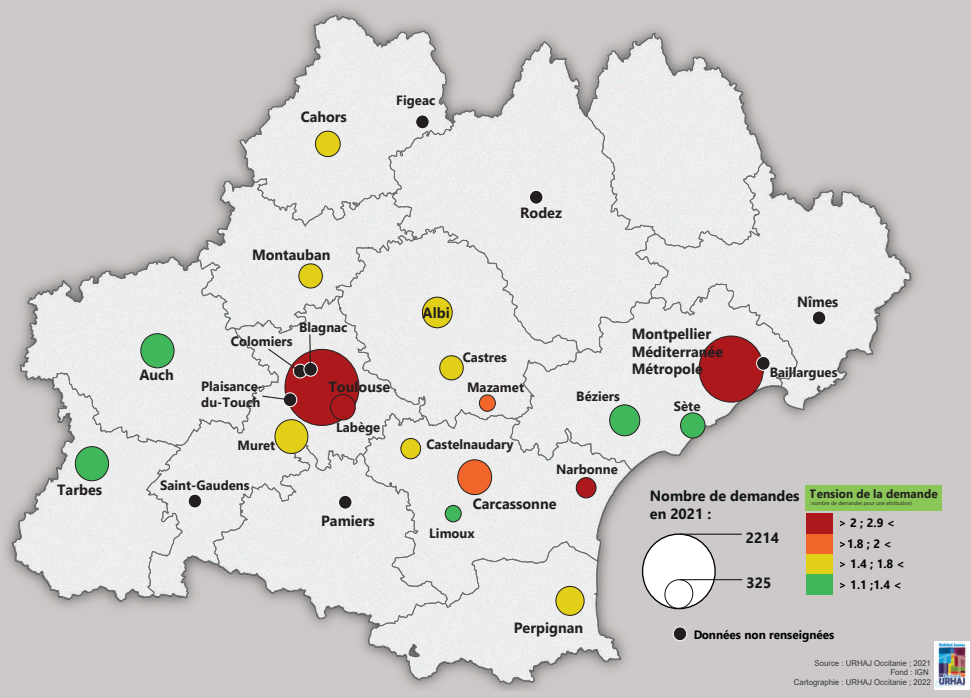

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (Loi SRU) considère, pour le parc de logement social, que la tension sur un territoire est forte à partir du moment où elle est supérieure à 2. Par conséquent, elle incite à la création de logements sociaux sur les territoires concernés.

En Occitanie, le parc de logements Habitat Jeunes apparait donc en forte tension sur les territoires métropolitains. Nous pouvons supposer que la tension dans les résidences Habitat Jeunes de Blagnac et Plaisance du Touch (pour lesquelles nous ne disposons pas des données sur les demandes non satisfaites) est similaire à celle des résidences de Toulouse. Ces résidences ont d'ailleurs des projets de développement déjà en cours. A noter également que deux territoires, Carcassonne (où la création d'une nouvelle résidence Habitat Jeunes est en cours) et Mazamet, présentent des taux de tension proche de 2.
En moyenne au niveau régional, la tension sur le parc Habitat Jeunes est de 1,98.
La mesure de la tension sur l'accès au parc de logement en Habitat Jeunes sur les territoires doit cependant être mise en perspective des motifs de refus de demande de logement afin d'avoir une vision plus fine des réalités territoriales.

Nombre de demandes non abouties et motifs de refus des demandes par ville

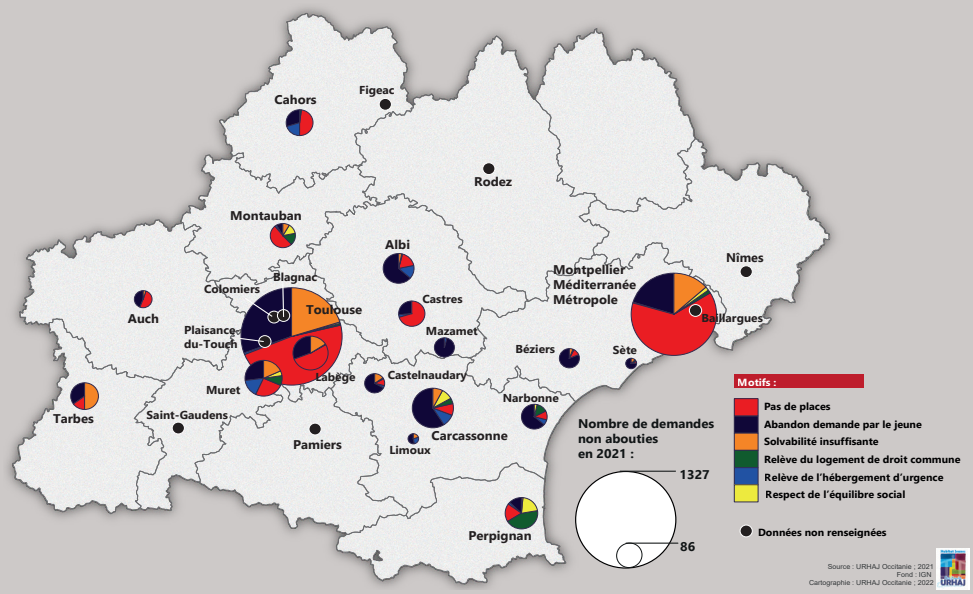

L'observation de la répartition des motifs de demandes non abouties révèle d'importantes disparités territoriales.

Le manque de place : motif principal en moyenne au niveau régional, il est prégnant sur les métropoles montpelliéraine et toulousaine, mais également sur des territoires plus ruraux tels que Montauban, Cahors, Castres et Auch.
L'abandon de la demande par le jeune : ce motif peut se lire en corrélation avec l'importance du manque de place sur certains territoires, mais il apparait également important sur des territoires où le manque de place n'est pas principal. Cela peut s'expliquer en partie par un parc de logement Habitat Jeunes qui ne correspond plus aux souhaits des jeunes, ou encore par un accès au parc privé relativement aisé avec des loyers attractifs.
La solvabilité insuffisante : ce motif révèle notamment, sur les territoires où elle est importante (Toulouse, Montpellier, Labège, Muret, Tarbes), l'existence d'un public jeune en grande précarité sociale et économique pour lesquels l'accès au logement, y compris social, est très compliqué.

A noter : *Il convient de rester prudent sur les hypothèses avancées dans la mesure où les motifs de demandes non abouties ne révèlent que des tendances. Il serait nécessaire, afin d'avoir une analyse plus fine, de disposer des données de toutes les résidences Habitat Jeunes. Une analyse plus qualitative permettrait également de mieux comprendre chacun des motifs en les mettant au regard des réalités des jeunes de chaque territoire et du parc de logement Habitat Jeunes.*

Part des motifs des demandes non abouties en moyenne au niveau régional

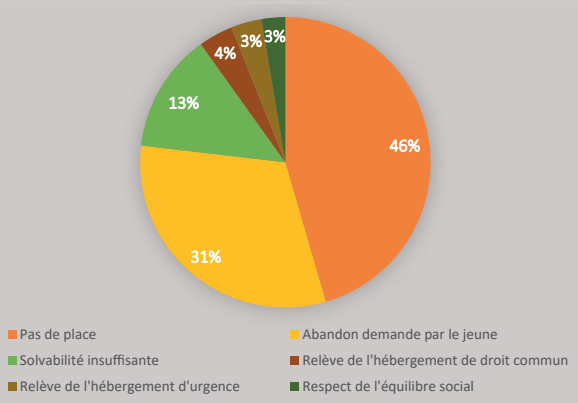

Le motif principal expliquant les demandes non abouties est, pour 46% d'entre elles, le manque de place au moment de la demande du jeune.
Ce motif explique en partie l'importance du motif '*Abandon de la demande par le jeune*', soit 31%. En-effet, sur les territoires tendus, les jeunes sollicitent différentes solutions de logement et choisissent souvent celle qui est disponible le plus rapidement, abandonnant de ce fait les autres perspectives de logement envisagées.

accompagner vers l'autonomie

L'ESSENTIEL

- **10** mois est la durée de séjour, en moyenne en 2021, dans les résidences HAJ
- **62%** des jeunes ne sont pas originaires de la commune/EPCI des résidences Habitat Jeunes
- **39%** des jeunes accèdent au logement autonome suite à leur séjour en résidence HAJ

Les durées de séjour en résidences HAJ

Les durées moyennes de séjour sont en augmentation constante depuis 6 ans. Après une année 'record' due aux confinements de l'année 2020, et une durée de séjour moyenne de 11 mois, la hausse se poursuit tout de même par rapport à 2019 (8 mois et demi contre 10 mois en 2021).

Cette tendance à l'augmentation des durées de séjour pose la question, sur certains territoires notamment où les durées de séjour sont supérieures à 9 mois, de la capacité et de la réactivité d'accueil de nouveaux résidents en mobilité sociale et professionnelle. La diversification de l'offre de logements (sous location, bail glissant...) est aujourd'hui un enjeu pour de nombreuses associations Habitat Jeunes. L'objectif est bien de mettre en place un parcours d'accompagnement vers le logement autonome pour de plus en plus de résidents.

Durée de séjour des résidents HAJ en Occitanie
10 mois de durée de séjour moyenne

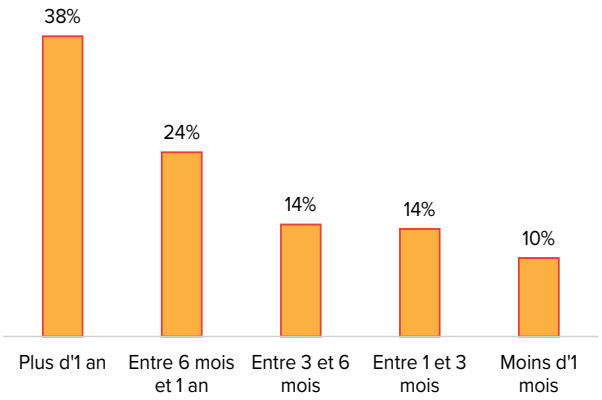

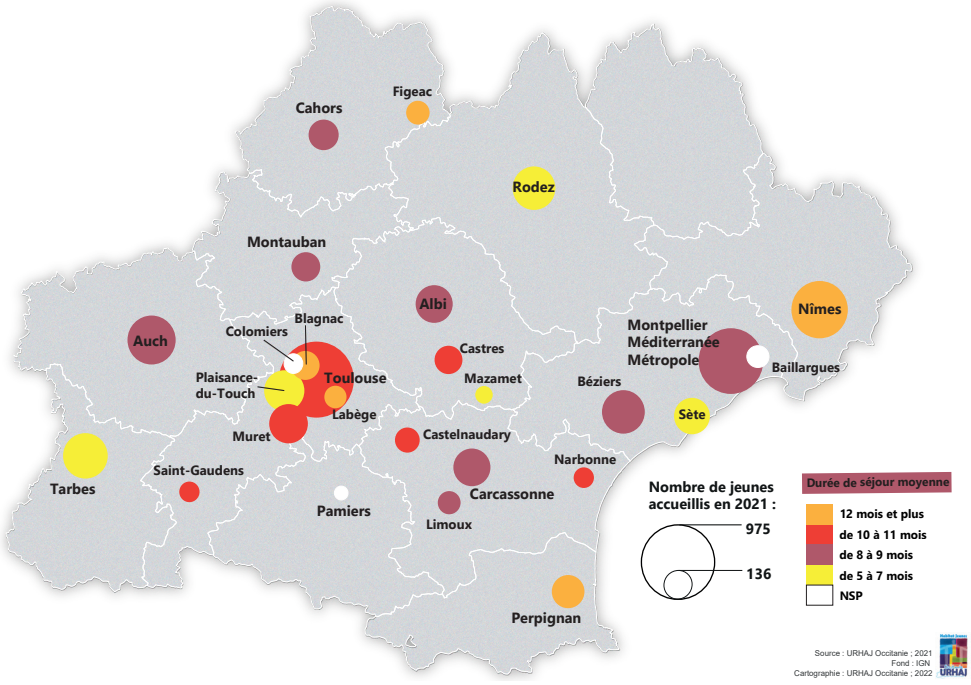

Durée de séjour par ville des résidents HAJ en Occitanie

accompagner vers l'autonomie

L'origine géographique des résidents

La majorité des jeunes résidents (62%) ne sont pas originaires d'une commune de l'EPCI du territoire de la résidence Habitat Jeunes.

Le réseau Habitat Jeunes leur permet par conséquent de trouver une solution de logement dans le cadre d'une formation ou d'un emploi impliquant une mobilité géographique.

Pour les 38% de jeunes originaires d'une commune de l'EPCI, Habitat Jeunes est, le plus souvent, le moyen de décohabiter du foyer familial.

Origine géographique des résidnets

62% des résidents ne sont pas originaires de l'EPCI de la résidence HAJ

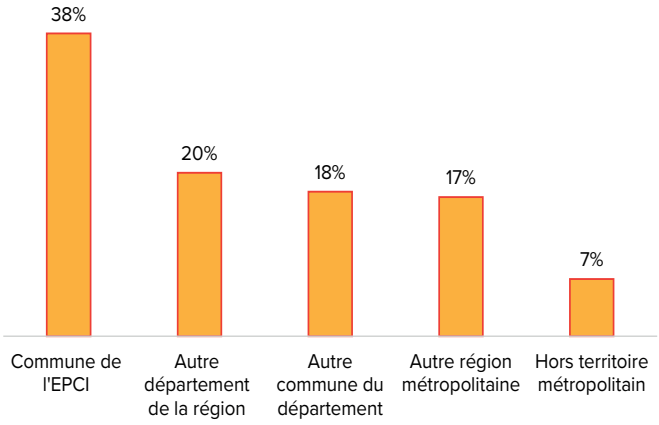

Le parcours de logement des jeunes

Pour près de 7 000 jeunes, le séjour en résidence Habitat Jeunes favorise l'accès au logement autonome. Ainsi, si la majorité des résidents vivent chez leurs parents avant le séjour, ils accèdent plus facilement au logement autonome à la sortie de la résidence. De même, ils ont tendance à s'installer ou demeurer sur leur commune d'implantation, là où ils ont travaillé ou étudié le temps de leur séjour en résidence Habitat Jeunes.

Nous observons cependant une évolution depuis quatre ans. La part des jeunes originaires du territoire de la résidence Habitat Jeunes est en augmentation. Nous pouvons supposer que cela est lié à une plus forte difficulté à décohabiter, compte tenu de la précarité croissante des jeunes. L'augmentation du motif *'rupture familiale'* explique également la part croissante des jeunes originaires du territoire qui entrent en résidence Habitat Jeunes.

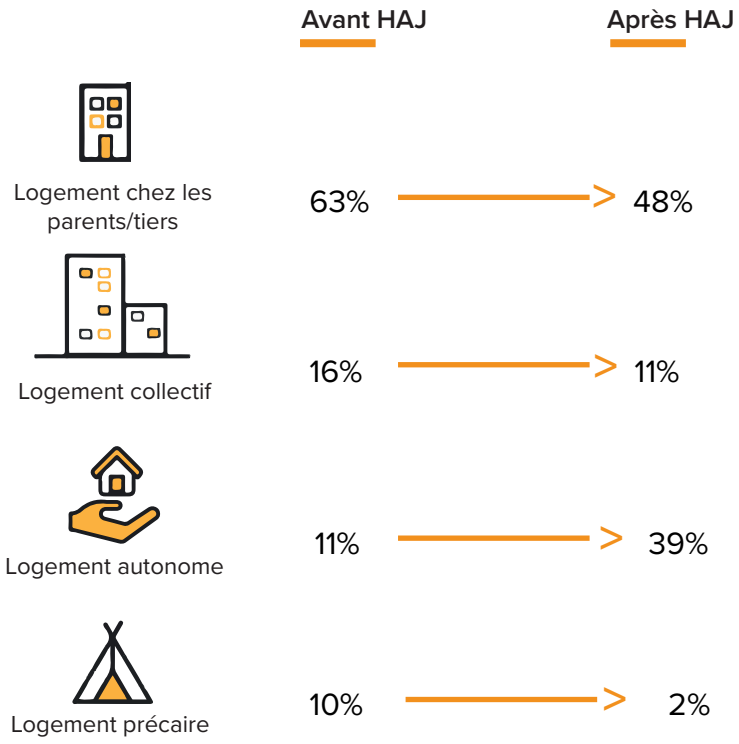

accompagner vers l'autonomie

Le projet social

L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, par un suivi individuel et l'accès à des animations collectives de types culturelles, sportives et de loisirs, est inhérent au projet social Habitat Jeunes et concerne par conséquent l'ensemble des structures. A leur entrée en résidence HAJ, chaque résident est reçu en entretien par un travailleur social afin d'identifier ses besoins et mettre en place un éventuel suivi individuel adapté à sa situation.

Par ailleurs, les animations et actions en lien avec l'insertion socioprofessionnelle, l'organisation d'événements et de sorties (culture, sports, loisirs...) mais aussi la vie collective quotidienne, favorisent le développement du lien social sur le territoire de la résidence. A cela, s'ajoute également la possibilité pour les résidents de s'impliquer dans la vie de la résidence via le Conseil d'Administration et le Conseil de Vie Sociale. Cette dimension supplémentaire valorise et encourage encore la construction de la citoyenneté de chacun. Un objectif majeur qui est au coeur du projet social Habitat Jeunes.

Les deux versants que sont l'accompagnement individuel et les actions collectives se complètent et s'articulent permettant aux jeunes de réussir leur parcours de mobilité et/ou leur installation sur le territoire en accédant à un logement plus pérenne.

Aujourd'hui, la tendance est au développement de parcours de logements. Les structures HAJ mettent en place de véritables stratégies de suivi du jeune. Il passe ainsi de la chambre en résidence principale au studio, puis en appartement en diffus et/ou en bail glissant. Sécurisé, le jeune a toujours accès à la résidence principale, à l'accompagnement et aux activités tout en gagnant progressivement en autonomie.

Le séjour en résidence HAJ permet une décohabitation accompagnée du foyer familial dans le cadre d'un projet de formation ou d'emploi. Pour les territoires des résidences HAJ, cette solution logement favorise l'installation du jeune sur le territoire et répond aux besoins des acteurs locaux en favorisant le dynamisme économique et formatif.

L'équipe pluridisciplinaire

Le projet social implique, dans les résidences Habitat Jeunes, et ce afin de le mener à bien, la présence d'une équipe pluridisciplinaire.

Au-delà de l'équipe de direction, des personnels administratifs et des personnels de service, et éventuellement de surveillance, la spécificité d'Habitat Jeunes consiste en la présence, au sein même des résidences sur le lieu de vie des jeunes, d'une équipe socioéducative.

Cette dernière est généralement constituée (en tout ou partie) de profils tels que : animateur, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, assistant social, conseiller en insertion professionnelle.

Actuellement, pour répondre aux problématiques de santé de plus en plus prégnantes chez les jeunes, des psychologues, voire des infirmiers, commencent à être présents au sein des résidences, le plus souvent quelques heures par semaine.

La composition de l'équipe de professionnels ainsi que leur nombre dépendent principalement du nombre de places et des spécificités des publics accueillis. A titre d'exemple, la présence de mineurs implique celle de veilleurs de nuits.

Le principe est de s'adapter à la réalité des besoins des jeunes accueillis en sachant que la présence d'une équipe socioéducative, même restreinte, est obligatoire en résidence Habitat Jeunes.

De fait, l'accompagnement individuel, a minima en termes de démarches administratives, et l'animation collective, par l'organisation d'activités en direction des résidents, sont des composantes essentielles du projet social.

Union Régionale HAJ

Nos missions, c'est aussi...

Accompagnement des associations

« Une démarche participative d'accompagnement des associations dans l'objectif de consolidation et de viabilité sur le long terme.» L'URHAJ intervient aux côtés des associations Habitat Jeunes afin de les accompagner dans le cadre d'un repositionnement de leurs projets associatifs dans un contexte territorial en évolution. Il s'agit de réfléchir, mobiliser et construire ensemble, en mettant en place la mobilisation partenariale la plus large possible et en mobilisant des dispositifs et acteurs oeuvrant au côté des associations.

Ingénierie

« L'URHAJ réalise des expertises sur les problématiques de jeunesse et d'habitat, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés pour des réponses concertées et adaptées aux besoins et aux enjeux, au plus près des réalités des territoires.»
Nos différentes missions en terme d'ingénierie, réponses à des appels à projets, sollicitation directe ou encore fruit d'un travail de sensibilisation face à une problématique jeunesse identifiée, sont réalisées dans un esprit partenarial de mobilisation et de concertation pour répondre aux enjeux de la jeunesse.

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage

« Assurer l'avenir d'un projet Habitat Jeunes sur un territoire, c'est définir le programme, accompagner le projet architectural et apporter un appui à l'ingénierie financière.»
L'URHAJ accompagne les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de nouveaux projets Habitat Jeunes. Les possibilités sont multiples : résidences Habitat Jeunes, logements dans le diffus, création d'un service ou encore d'une plateforme logement jeunes.

Communication

L'URHAJ développe une stratégie régionale de communication. L'objectif est de faire connaitre le réseau Habitat Jeunes dans sa diversité et son originalité auprès des jeunes et des acteurs institutionnels, associatifs et économiques.
Nous portons et représentons l'image régionale du réseau Habitat Jeunes en accompagnant les associations dans leur stratégie et leurs outils de communication. En travaillant en lien avec les collectivités territoriales, les représentants de l'État, de la Région nous contribuons à la reconnaissance du réseau Habitat Jeunes en Occitanie. Au-delà, l'Union Régionale est très impliquée aux comités liés à la jeunesse, au logement et à l'insertion socioprofessionnelle.

Habitat Jeunes Occitanie
Répondre à l'enjeu du logement et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sur les territoires d'Occitanie

Habitat Jeunes Occitanie 2022

66 résidences
7 services logement

3 016 logements
3 758 places

6 849 jeunes logés
7600 conseillés en services logement

89% de taux d'occupation moyen
30% de demandes de logement non abouties au niveau régional et près de 60% sur les territoires métropolitains

Bien **plus** qu'un **logement**

Un réseau d'**éducation populaire** constitué d'une **offre de logements jeunes** et de **services logement**. Un réseau actuellement en plein développement en Occitanie qui répond aux besoins des jeunes et des territoires. Résider en Habitat Jeunes, c'est **se loger** pour **être mobile**, étudier, se former, travailler. C'est bénéficier de **services pratiques** et de l'**accompagnement** de professionnels socio-éducatifs. C'est avoir accès aux loisirs, aux sports, à la culture et découvrir sa ville, participer à la vie de la cité.

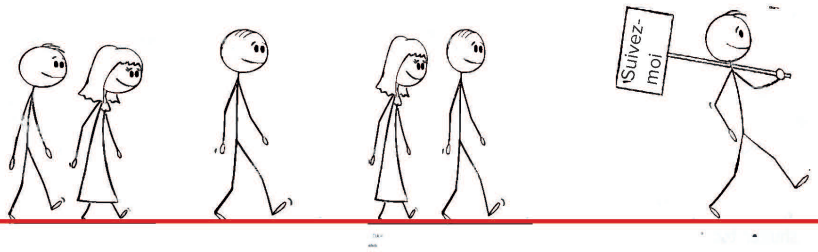

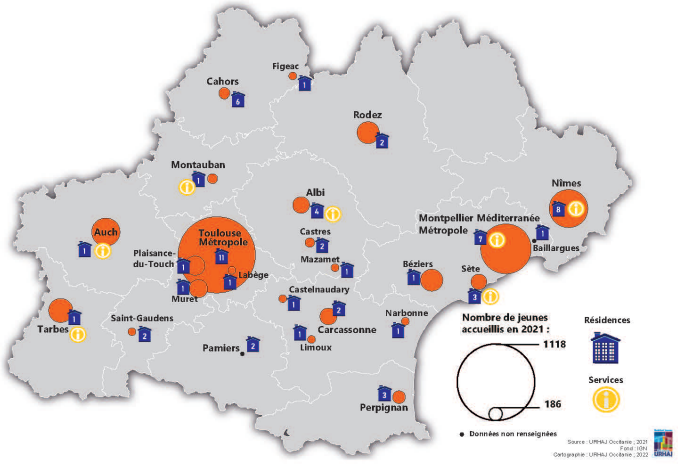

Les résidences, les services logement Habitat Jeunes et le nombre de jeunes logés

Consultez le 4 pages 2022 d'Habitat Jeunes Occitanie !

En partenariat avec